



**Vous devez prendre rendez-vous directement sur le site de la préfecture [www.deux-sevres.gouv.fr](http://www.deux-sevres.gouv.fr) rubrique « Prendre un rendez-vous » afin de recevoir par mail une convocation en commission médicale.**

## **Indispensable \***

**Vous vous présenterez à ce rendez-vous avec :**

- les **résultats de votre examen psychotechnique** de moins de 6 mois
- les **résultats des bilans** sanguins et/ou urinaires datant de moins de deux mois (à effectuer en laboratoire au préalable au moyen de votre convocation )
- une pièce d'identité en cours de validité
- le **questionnaire médical** complété recto/verso
- le certificat médical cerfa 14880\*02 PERMIS DE CONDUIRE – AVIS MEDICAL complété par votre numéro de dossier/NEPH, état-civil et votre adresse (partie 1), motif de la demande (partie 2), daté et signé au jour de l'examen médical (partie 8).  
Notice explicative disponible sur le site de la préfecture (cerfa n°51676#03)
- la **copie de votre décision d'annulation judiciaire** (REF 7)
- un règlement de **50 € en espèces**, montant de l'examen médical (non pris en charge par la sécurité sociale)

**\* Tout dossier incomplet sera rejeté.**

\* Pour accompagner le public qui ne dispose pas d'internet, un point numérique est à disposition à la préfecture (4, rue Du Guesclin - Niort - Accueil principal) les **lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30** ou **par téléphone au 05.49.08.68.68 de 14h à 16h (fermé le mardi)**. L'accompagnement de l'usager est assuré par un médiateur numérique.